

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Département de science politique
Session Hiver 2019

POL 4080 - 40
Groupes de pression
Jeudi 14h-17h (3 crédits)

Professeur: Marc-André Cyr
Bureau : A-
Hubert Aquin
Téléphone : 937- 3000
Courriel: cyr.marc-andre@uqam.ca

DESCRIPTION

Étude des concepts, méthodes et théories des groupes de pression et d'intérêts. Analyse de leurs modes de fonctionnement (recrutement, administration, techniques d'influence) et de leurs impacts sur la formation et la mise en œuvre des politiques publiques. L'analyse concrète du fonctionnement des groupes de pression canadiens et québécois s'effectue à partir de législations (ou absence d'intervention législative) particulières qui ont provoqué l'intervention des groupes.

PERSPECTIVE PÉDAGOGIQUE

Notre analyse croise un regard analytique et thématique afin de privilégier les approches empiriques à travers des études de cas et les perspectives conceptuelles. Cet angle d'étude a l'avantage de permettre une appréhension des réalités canadiennes et québécoises tout en favorisant une réflexion sur les concepts qui ont nourri l'analyse des groupes de pression. Ce cours est structuré en 3 parties. La première est consacrée à un effort définitionnel qui a aussi pour ambition d'insister sur les frontières mouvantes des groupes de pression, de même que sur les différents cadres d'analyse académiques. La seconde a pour objectif d'illustrer la façon dont les groupes de pression tentent d'influencer le politique selon un cadre qui peut en retour être redessiné par leurs actions. Enfin, la troisième partie tentera de nous faire réfléchir sur le rôle des groupes de pression au sein de la démocratie libérale en général et sur notre monde politique contemporain en particulier.

PLAN DU COURS

COURS I (11 janvier) : Introduction

Présentation et discussion du plan de cours avec les étudiantes et les étudiants.

PARTIE I : DÉFINITIONS ET APPROCHES THÉORIQUES

COURS II (18 janvier) : Groupes de pression et mouvements sociaux

Définition d'un groupe et de pression et d'un mouvement social. Qu'est-ce qui distingue les groupes de pression des mouvements sociaux? Leur identité, leurs modes d'action, leurs objectifs, leurs relations aux institutions et à la loi ?

COURS III (25 janvier) : Introduction aux différentes théories (I)

Survol de l'histoire de l'objet de recherche. Brève présentation des théories pluralistes, élitistes et marxistes.

COURS IV: (1^{er} février) : Introduction aux différentes théories (II)

Théorie du comportement collectif. Les théories de la mobilisation des ressources. Le paradigme identitaire et les « nouveaux mouvements sociaux ».

PARTIE II : ÉTUDES DE CAS

COURS V (8 février) : Lobbyisme

L'encadrement juridique des pratiques de lobbying. La loi canadienne et québécoise: origine, obligations de publicité. Le débat sur les dimensions éthiques des pratiques de lobbying. Groupes de pression professionnels et groupes patronaux. Étude de cas : l'industrie gazière et pétrolière (Invité à confirmer).

COURS VI (15 février) : Syndicalisme

Perspective historique et actuelle. Le syndicalisme au Québec: mouvement social ou groupes de pression ? Origines, nature, fonctions et pratiques dominantes. Le cas de la CSN.

COURS VII (22 février) : Groupes de pression idéologique

Les « think tank » idéologiques. Les groupes d'influence idéologique. Leurs modes d'action, leur rapport au pouvoir et au monde académique. (Invité : Guillaume Lamy).

**** SEMAINE DE LECTURE (25 février au 1^{er} mars) ****

COURS VIII : (8 mars) Débat en classe (1) : syndicats et patrons au Québec

Que nous apprennent le lobbyisme et le syndicalisme sur l'état des rapports de forces au Québec? Pourquoi choisissent-ils des modes d'action aussi différents? Lesquels sont les plus efficaces? La participation au débat est obligatoire et est précédée de la remise d'un essai de cinq pages concernant la question à débattre

COURS IX (15 mars): Mouvements sociaux contemporains

Survol historique de l'histoire des mouvements sociaux depuis 1945 : féministes, écologistes, autochtones et altermondialistes. Le cas de la grève étudiante québécoise de 2012.

PARTIE III : GROUPES DE PRESSION ET DÉMOCRATIE

COURS X (22 mars): Théories politiques et groupes de pression

Qu'est-ce que la démocratie? Quel rôle pour les groupes de pression? Droit à la résistance et modernité. Pluralisme. Étatisme, néo-corporatisme et marxisme.

COURS XI (29 mars): Débat en classe (2) : critique d'article d'actualité

Quels liens peut-on établir entre la démocratie libérale et les mouvements de pression? Quel est le rôle des groupes de pression en démocratie? Ce rôle est-il positif, négatif, un « mal nécessaire »? La participation au débat est obligatoire et est précédée de la remise de la critique d'article.

COURS XII (5 avril): Relations avec les médias

Rôle des médias dans la société. Stratégie marketing. Opinion publique. Relation publique. L'information vs la désinformation. Médias sociaux. (Invité à confirmer).

COURS XIII (12 avril) : Les débats politiques contemporains : les mouvements sociaux de droite et d'extrême-droite.

Nouveaux discours. Changements de paradigme. Analyse des ruptures et des continuités. Invité : Alexis Castonguay.

COURS XIV (19 avril) : Examen en classe

Les questions porteront sur l'ensemble de la matière vue en classe (une question pour chacune des parties du cours).

(Nota Bene : Le professeur se réserve le droit d'adapter son plan de cours et les lectures obligatoires selon la progression des étudiantes et des étudiants).

MODES D'ÉVALUATION

1) Trois fiches de lecture (15%)

Les étudiantes et les étudiants doivent rédiger 3 fiches de lecture, ces fiches doivent être remises en début de séance. L'étudiante ou l'étudiant a le choix des 3 semaines retenues pour rédiger ses fiches. Longueur : 1 page (maximum), simple interligne.

(5% X 3 fiches = 15%).

2) Deux essais (50%)

À remettre au début du cours VII et du cours X (-5 pts. si remis en retard)

Longueur : 5 pages maximum (interligne 1,5)

Sujets : 1) Syndicats et patrons au Québec; 2) Critique d'article d'actualité.

Exigences : Clarté des arguments. Compréhension des idées. Pertinence de la critique. Vous devez vous référer aux exposés en classe, aux textes dans le recueil et vous pouvez effectuer des recherches de sources supplémentaires.

Méthodologie : Respectez les normes du département en ce qui a trait aux références, bibliographie, etc.

Note : 25 points pour chaque essai (25% X 2 = 50% de la note finale); 5 % de la note est attribué à la participation *active* aux deux débats).

3) Examen en classe (35%)

Le professeur vous soumettra trois questions, vous devez répondre à deux d'entre elles. L'examen a lieu à « livre fermé ».

LISTE DE LECTURE

COURS II

Guillaume Courty, « 1/ Les groupes d'intérêt : une conception polémique de la vie politique, *Les groupes d'intérêt*, Paris, La Découverte, 2006, p 7-37.

COURS III

Érik Neveu, « I / Qu'est-ce qu'un mouvement social? », *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, Repères, p 5-26.

COURS IV

Emilian Grossman, Sabine Saurugger, « Chapitre II : Les groupes d'intérêt comme acteur politique : genèse et évolution », *Les groupes d'intérêt : Action collective et stratégies de représentation*, Paris, Armand Collin, 2006, p 49-80.

COURS V

Stéphanie Mayes, Michel Beauchamps, « Lobbyistes et législation sur le lobbyisme : que nous apprend la récente expérience québécoise? », *Canadian Public Administration/Administration publique du Canada*, vol 51, no.2, Juin 2008, p 291-316.

COURS VI

Jean-Marc Pottie, « La démocratie syndicale », *Du combat au partenariat*, Montréal, Nota Bene, 1998, p 13-19.

Jean-Marc Pottie, « Syndicalisme de boutique, syndicalisme d'affaire et syndicalisme de combat », *Du combat au partenariat*, Montréal, Nota Bene, 1998, p 21-28.

Jean-Marc Pottie, « La double et contradictoire fonction du syndicalisme », *Du combat au partenariat*, Montréal, Nota Bene, 1998, p 29-33.

COURS VII

Peter Graefe, « La topographie des think tanks québécois. La construction d'un paysage néolibéral », *Globe : revue internationale d'études québécoises*, vol 7, no 1, 2004, p 181-202.

Guillaume Lamy (2018). « Think et politiques publiques: la relation des élus avec l'IRIS et l'IEDM à l'Assemblée nationale du Québec » dans Jérôme Couture et Steve Jacobs (dir.), *Démocratie et politiques publiques*, Québec, Presses de l'Université Laval, p 239-254.

****** SEMAINE DE LECTURE ******

COURS VIII

Débat en classe

Une bibliographie de différents articles vous sera remise la semaine précédant la remise de l'essai.

COURS IX

Eddy Fougier, «1. De l'altermondialisme », *Altermondialisme, le nouveau mouvement d'émancipation ?*, Paris, Éditions Lignes de Repères, pp.17-32.

John Holloway, « Douze thèses sur l'anti-pouvoir », *Contretemps*, no 6, p.38-44.

COURS X

Lilian Mathieu, « La voix protestataire », *La démocratie protestataire*, Paris, SciencesPo., p.143-170.

COURS XI

Une bibliographie de différents articles vous sera remise la semaine précédant la remise de l'essai.

COURS XII

John Stauber et Sheldon Rampton, « II. Art de l'arnaque et science de la propagande », *L'industrie du mensonge : lobbying, communication, publicité et médias*, Marseille, Agone, 2004, p 31-45.

Simon Tremblay-Pepin, « Chapitre 6 : les critiques gramsciennes », *Illusions : petit manuel pour une critique des médias*, Montréal, Lux, p 97-120.

COURS XIII

John D. Kincaid, « Theorizing the radical right: Directions for socialmovements research on the right-wing socialmovements », *Sociology Compass*, 2017 : 11.

COURS XIV

EXAMEN

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-créditation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, atouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.trelepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : 514-987-3131

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM